

Nombre de membres		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
24	24	23

Date de la convocation
22 octobre 2013

Date d'affichage
22 octobre 2013

Le 4 novembre 2013 à 10 h 00, le comité syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du doyen d'âge de l'assemblée, M. Alain BROSETA.

PRESENTS : 23 – Mme Marie-Pierre CUSINATO – MM. Xavier BALLENGHIEN, Alain BROSETA, Serge CARDONNE, Henri CORMIER, Francis DAGUZAN, Guy DARRIEUX, Pierre DUFFAUT, Gérard FAUQUE, Robert FRAIRET, Bernard GENDRE, Pierre GUICHANNE, Hervé LEFEBVRE, Guy MANTOVANI, Philippe MARTIN, Gérard PAUL, Jean-Claude PEYRECAVE, Claude SAINRAPT, Joël SAINT-LAURENT, Jean-Pierre SALERS, Robert SASSOLI, Jacques SERIN et Alain TOURNE.

M. Bernard GENDRE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Constitution du Bureau du syndicat mixte.

M. le Président de séance rappelle à l'Assemblée les dispositions des statuts du syndicat mixte précisant les conditions de constitution du Bureau et ses missions, puis fait appel à candidatures pour l'élection par le comité syndical en son sein des cinq futurs membres de cette instance.

Se sont déclarés candidats à la fonction de membre du Bureau :

- parmi les représentants des communautés de communes :
 - M. Henri CORMIER
 - M. Robert FRAIRET
 - M. Francis CADREILS
- parmi les représentants du Département :
 - M. Philippe MARTIN
 - M. Jean-Pierre SALERS
 - M. Bernard GENDRE

37 suffrages ont été exprimés. Ont obtenu des voix :

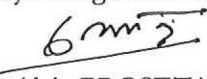
- M. Henri CORMIER : 36
- M. Robert FRAIRET : 29
- M. Francis CADREILS : 4
- M. Philippe MARTIN : 37
- M. Jean-Pierre SALERS : 37
- M. Bernard GENDRE : 37

Ont obtenu la majorité absolue à l'issue du premier tour de scrutin :

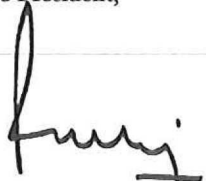
- M. Henri CORMIER
- M. Robert FRAIRET
- M. Philippe MARTIN
- M. Jean-Pierre SALERS
- M. Bernard GENDRE

qui ont été proclamés élus et immédiatement installés dans leurs fonctions de membres du Bureau du syndicat mixte.

Fait à Auch, le 4 novembre 2013
Le doyen d'âge de l'Assemblée,


Alain BROSETA.

N° de la délibération
CS-201311040001

Acte rendu exécutoire après publication et transmission en préfecture le
13/11/2013 Le Président,  Philippe MARTIN.

Nombre de membres		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
24	24	23

Date de la convocation
22 octobre 2013

Date d'affichage
22 octobre 2013

Le 4 novembre 2013 à 10 h 00, le comité syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du doyen d'âge de l'assemblée, M. Alain BROSETA.

PRESENTS : 23 – Mme Marie-Pierre CUSINATO – MM. Xavier BALLENGHIEN, Alain BROSETA, Serge CARDONNE, Henri CORMIER, Francis DAGUZAN, Guy DARRIEUX, Pierre DUFFAUT, Gérard FAUQUE, Robert FRAIRET, Bernard GENDRE, Pierre GUICHANNE, Hervé LEFEBVRE, Guy MANTOVANI, Philippe MARTIN, Gérard PAUL, Jean-Claude PEYRECAVE, Claude SAINRAPT, Joël SAINT-LAURENT, Jean-Pierre SALERS, Robert SASSOLI, Jacques SERIN et Alain TOURNE.

M. Bernard GENDRE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Élection du Président du syndicat mixte.

M. le Président de séance rappelle à l'Assemblée les dispositions des statuts du syndicat mixte précisant les conditions de désignation du Président et ses missions, puis fait appel à candidatures pour l'élection correspondante par le comité syndical, parmi les membres du Bureau.

S'est déclaré candidat à la fonction de Président du syndicat mixte :

- M. Philippe MARTIN

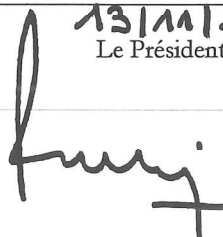
37 suffrages ont été exprimés. La candidature de M. Philippe MARTIN ayant recueilli 37 voix en sa faveur, celui-ci a été proclamé élu et immédiatement installé dans ses fonctions de Président du syndicat mixte.

N° de la délibération
CS-201311040002

Fait à Auch, le 4 novembre 2013
Le doyen d'âge de l'Assemblée,



Alain BROSETA.

Acte rendu exécutoire après publication et transmission en préfecture le
13/11/2013 Le Président,  Philippe MARTIN.

Nombre de membres		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
24	24	23

Date de la convocation
22 octobre 2013

Date d'affichage
22 octobre 2013

Le 4 novembre 2013 à 10 h 00, le comité syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Philippe MARTIN, président du syndicat mixte.

PRESENTS : 23 – Mme Marie-Pierre CUSINATO – MM. Xavier BALLENGHIEN, Alain BROSETA, Serge CARDONNE, Henri CORMIER, Francis DAGUZAN, Guy DARRIEUX, Pierre DUFFAUT, Gérard FAUQUE, Robert FRAIRET, Bernard GENDRE, Pierre GUICHANNE, Hervé LEFEBVRE, Guy MANTOVANI, Philippe MARTIN, Gérard PAUL, Jean-Claude PEYRECAVE, Claude SAINRAPT, Joël SAINT-LAURENT, Jean-Pierre SALERS, Robert SASSOLI, Jacques SERIN et Alain TOURNE.

M. Bernard GENDRE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Élection des vice-présidents et du secrétaire du syndicat mixte.

M. le Président rappelle à l'Assemblée les dispositions des statuts du syndicat mixte précisant les conditions de désignation des vice-présidents et du secrétaire ainsi que leurs missions, puis fait appel à candidatures pour l'élection correspondante par le comité syndical, parmi les membres du Bureau.

S'est déclaré candidat à la fonction de Secrétaire du syndicat mixte :

- M. Jean-Pierre SALERS

37 suffrages ont été exprimés. La candidature de M. Jean-Pierre SALERS ayant recueilli 37 voix en sa faveur, celui-ci a été proclamé élu et immédiatement installé dans ses fonctions de Secrétaire du syndicat mixte.

Se sont déclarés candidats à la fonction de Vice-Président :

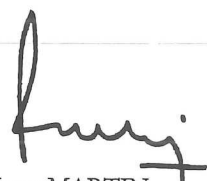
- M. Bernard GENDRE
- M. Henri CORMIER
- M. Robert FRAIRET

37 suffrages ont été exprimés. Ont obtenu des voix :

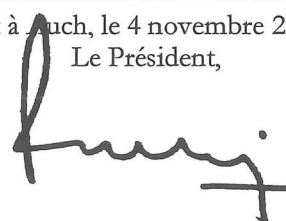
- M. Bernard GENDRE : 37
- M. Henri CORMIER : 37
- M. Robert FRAIRET : 37

qui ont été proclamés élus et immédiatement installés dans leurs fonctions de Vice-Présidents du syndicat mixte.

N° de la délibération
CS-201311040003

Acte rendu exécutoire après publication et transmission en préfecture le
13/11/2013 Le Président,  Philippe MARTIN.

Fait à Auch, le 4 novembre 2013
Le Président,



Philippe MARTIN.

Nombre de membres		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
24	24	23

Date de la convocation
22 octobre 2013

Date d'affichage
22 octobre 2013

Le 4 novembre 2013 à 10 h 00, le comité syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Philippe MARTIN, président du syndicat mixte.

PRESENTS : 23 – Mme Marie-Pierre CUSINATO – MM. Xavier BALLENGHIEN, Alain BROSETA, Serge CARDONNE, Henri CORMIER, Francis DAGUZAN, Guy DARRIEUX, Pierre DUFFAUT, Gérard FAUQUE, Robert FRAIRET, Bernard GENDRE, Pierre GUICHANNE, Hervé LEFEBVRE, Guy MANTOVANI, Philippe MARTIN, Gérard PAUL, Jean-Claude PEYRECAVE, Claude SAINRAPT, Joël SAINT-LAURENT, Jean-Pierre SALERS, Robert SASSOLI, Jacques SERIN et Alain TOURNE.

M. Bernard GENDRE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Mise en place de commissions consultatives.

M. le Président rappelle à l'Assemblée les dispositions des statuts du syndicat mixte prévoyant la possibilité pour le comité syndical de constituer en son sein des commissions consultatives, il en précise le positionnement et le rôle auprès du comité syndical et du Bureau.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, décide :

➤ de constituer trois commissions et d'en fixer la composition comme suit :

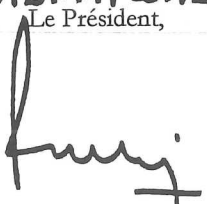
1) commission administrative en charge de l'élaboration et du suivi du règlement intérieur et de toutes questions relevant du cadre administratif du fonctionnement du syndicat, ayant également vocation à intervenir sur les questions financières :

- **Président :** M. Henri CORMIER ;
- **Membres :** MM. Georges BARTHE, Alain BROSETA, Francis CADREILS, Serge CARDONNE, Pierre DUFFAUT, Pierre GUICHANNE, Hervé LEFEBVRE, Guy MANTOVANI, Gérard PAUL, Jean-Claude PEYRECAVE, Claude SAINRAPT et Jacques SERIN (ou leurs suppléants respectifs au comité syndical) ;

2) commission d'ingénierie technique et géographique en charge de la programmation des déploiements des réseaux qui seront développés par le syndicat :

- **Président :** M. Bernard GENDRE ;
- **Membres :** MM. Xavier BALLENGHIEN, Georges BARTHE, Alain BROSETA, Francis CADREILS, Serge CARDONNE, Francis DAGUZAN, Guy DARRIEUX, Pierre DUFFAUT, Gérard FAUQUE, Pierre GUICHANNE, Hervé LEFEBVRE, Guy MANTOVANI, Jean-Claude PEYRECAVE, Claude SAINRAPT, Robert SASSOLI, Jacques SERIN et Alain TOURNE (ou leurs suppléants respectifs au comité syndical) ;

N° de la délibération
CS-201311040004

Acte rendu exécutoire après publication et transmission en préfecture le
13/11/2013 Le Président,  Philippe MARTIN.

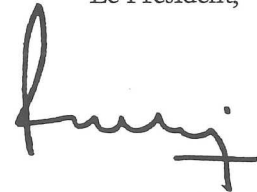
N° de la délibération
CS-201311040004 Page 2

3) commission chargée des relations avec les opérateurs et les partenaires futurs du syndicat mixte :

- Président : M. Robert FRAIRET ;
- Membres : MM. Alain BROSETA, Francis CADREILS, Serge CARDONNE, Guy DARRIEUX, Pierre DUFFAUT, Gérard FAUQUE, Pierre GUICHANNE, Hervé LEFEBVRE, Guy MANTOVANI, Jean-Claude PEYRECAVE, Jean-Pierre SALERS, Robert SASSOLI et Alain TOURNE (ou leurs suppléants respectifs au comité syndical).

La communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne n'ayant pu être représentée à la réunion d'installation du comité syndical, il sera demandé à son représentant titulaire, M. Pierre BEAUDRAN, s'il souhaite participer à tout ou partie de ces commissions.

Fait à Auch, le 4 novembre 2013
Le Président,



Philippe MARTIN.

Nombre de membres		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
24	24	23

Date de la convocation
22 octobre 2013

Date d'affichage
22 octobre 2013

Le 4 novembre 2013 à 10 h 00, le comité syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Philippe MARTIN, président du syndicat mixte.

PRESENTS : 23 – Mme Marie-Pierre CUSINATO – MM. Xavier BALLENGHIEN, Alain BROSETA, Serge CARDONNE, Henri CORMIER, Francis DAGUZAN, Guy DARRIEUX, Pierre DUFFAUT, Gérard FAUQUE, Robert FRAIRET, Bernard GENDRE, Pierre GUICHANNE, Hervé LEFEBVRE, Guy MANTOVANI, Philippe MARTIN, Gérard PAUL, Jean-Claude PEYRECAVE, Claude SAINRAPT, Joël SAINT-LAURENT, Jean-Pierre SALERS, Robert SASSOLI, Jacques SERIN et Alain TOURNE.

M. Bernard GENDRE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

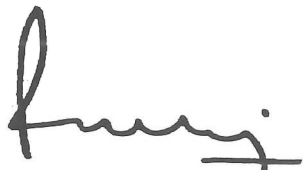
OBJET : Fixation du montant des indemnités de fonctions du président et des vice-présidents du syndicat mixte.

M. le Président rappelle à l'Assemblée les dispositions législatives et réglementaires permettant l'attribution d'indemnités de fonctions aux présidents et vice-présidents des syndicats mixtes ouverts ainsi que le barème de ces indemnités.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer au président du syndicat mixte une indemnité de fonctions à hauteur de 15,95 % du montant du traitement afférent à l'indice brut 1015, soit 90 % du volume maximum ;
- d'attribuer à chaque vice-président une indemnité de fonctions à hauteur de 7,97 % du montant du traitement afférent à l'indice brut 1015, soit 90 % du volume maximum ;
- de prévoir l'inscription des sommes nécessaires au budget du syndicat.

N° de la délibération
CS-201311040005

Acte rendu exécutoire après publication et transmission en préfecture le
13/11/2013 Le Président,  Philippe MARTIN

Fait à Auch, le 4 novembre 2013
Le Président,



Philippe MARTIN.

Le 4 novembre 2013 à 10 h 00, le comité syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Philippe MARTIN, président du syndicat mixte.

Nombre de membres		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
24	24	23

Date de la convocation
22 octobre 2013

Date d'affichage
22 octobre 2013

PRESENTS : 23 – Mme Marie-Pierre CUSINATO – MM. Xavier BALLENGHIEN, Alain BROSETA, Serge CARDONNE, Henri CORMIER, Francis DAGUZAN, Guy DARRIEUX, Pierre DUFFAUT, Gérard FAUQUE, Robert FRAIRET, Bernard GENDRE, Pierre GUICHANNE, Hervé LEFEBVRE, Guy MANTOVANI, Philippe MARTIN, Gérard PAUL, Jean-Claude PEYRECAVE, Claude SAINRAPT, Joël SAINT-LAURENT, Jean-Pierre SALERS, Robert SASSOLI, Jacques SERIN et Alain TOURNE.

M. Bernard GENDRE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Création d'emplois.

M. le Président propose à l'Assemblée d'établir le tableau des effectifs du syndicat mixte et rappelle les conditions législatives et réglementaires applicables à la création des emplois correspondants.

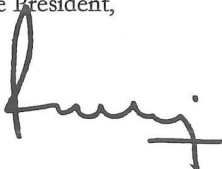
Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le tableau des effectifs du syndicat nécessaires au fonctionnement de la structure, tel qu'annexé à la présente délibération, et ainsi de créer :
 - un poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux pour occuper les fonctions de directeur du syndicat mixte.

En cas d'appel à candidatures infructueux en vue du recrutement de fonctionnaires, et conformément à la législation en vigueur, ce poste pourrait être pourvu par un agent non titulaire dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, compte tenu des besoins du service. Les candidats devront justifier d'un diplôme de niveau I et/ou d'une expérience professionnelle significative.

N° de la délibération
CS-201311040006

La rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 379 ou au maximum de l'indice brut terminal de la grille indiciaire du dernier grade du cadre d'emplois des attachés territoriaux en fonction de l'expérience professionnelle du candidat.

Acte rendu exécutoire après publication et transmission en préfecture le
13/11/2013 Le Président,  Philippe MARTIN.

- un poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux pour occuper les fonctions de responsable administratif et financier du syndicat mixte ;
- un poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux pour occuper les fonctions de responsable technique du syndicat mixte.

En cas d'appel à candidatures infructueux en vue du recrutement de fonctionnaires, et conformément à la législation en vigueur, ce poste pourrait être pourvu par un agent non titulaire dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, compte tenu des besoins du service. Les candidats devront justifier d'un diplôme d'ingénieur et/ou d'une expérience professionnelle significative.

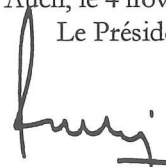
N° de la délibération
CS-201311040006 Page 2

La rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 379 ou au maximum de l'indice brut terminal de la grille indiciaire du dernier grade du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux en fonction de l'expérience professionnelle du candidat.

- un poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux pour occuper les fonctions d'assistant de gestion administrative et financière du syndicat mixte.
- de confier au président le soin de procéder, conformément aux dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et des textes pris pour son application, aux démarches nécessaires pour le recrutement des agents qui occuperont ces fonctions ;
- de s'engager à prévoir l'inscription au budget primitif du syndicat pour 2014, aux chapitre et article prévus à cet effet, des sommes nécessaires pour assurer la rémunération des agents et le paiement des charges sociales afférentes à ces emplois ;
- dans l'hypothèse où tout ou partie des recrutements pourraient être effectifs avant le vote effectif du budget, de prévoir l'intervention des décisions permettant au président de procéder par anticipation au mandatement de certaines dépenses indispensables au fonctionnement du syndicat, dans les conditions définies par la législation en vigueur.

Fait à Auch, le 4 novembre 2013

Le Président,



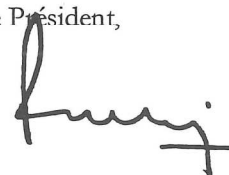
Philippe MARTIN.

Tableau des effectifs budgétaires du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique »

Filière	Catégorie hiérarchique	Cadre d'emplois	Temps complet		Total effectif budgétaire	Total effectif pourvu
			Effectif budgétaire	Effectif pourvu		
Administrative	A	Attachés territoriaux	2	0	2	0
	C	Adjointes administratifs territoriaux	1	0	1	0
Technique	A	Ingénieurs territoriaux	1	0	1	0
TOTAL			4	0	4	0

Vu pour être annexé à la délibération n° CS-201311040006 du 4 novembre 2013.

Fait à Auch, le 4 novembre 2013
Le Président,



Philippe MARTIN.

